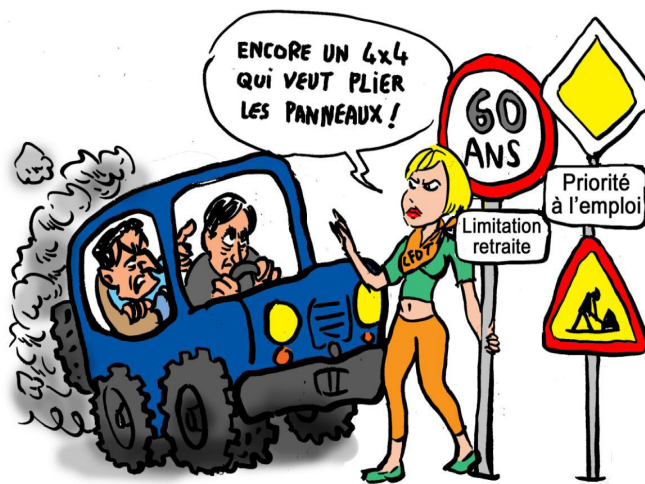


## AGENTS DU MINISTERE DU TRAVAIL

# JEUDI 24 JUIN 2010 DEFENDONS NOS RETRAITES



### Le gouvernement a annoncé officiellement sa réforme des retraites

- Relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite à raison de 4 mois par an à partir de la génération née en 1951 qui **sera ainsi porté pour tout le monde à 62 ans en 2018.**
- Recul de l'âge de 65 à 67 ans pour pouvoir toucher une pension à taux plein sans décote.
- « carrières longues », pour un départ entre 58 et 60 ans, augmentation de la durée de cotisation de 2 ans
- La durée de cotisation sera portée à 41 ans et 1 trimestre pour les générations 1953 et 1954 et à 41,5 ans en 2020.

### Pour les fonctionnaires

- o Passage du taux de cotisation salarial de 7,85% à 10,55% étalé sur 10 ans.
- o Fermeture à compter de 2012 du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de 3 enfants ayant 15 ans de service. La possibilité de partir au bout de 15 ans pour les parents ayant déjà 3 enfants en 2012 sera préservée, mais avec de nouvelles règles de calcul très pénalisantes appliquées **dès le 13 juillet 2010 !**
- o Restriction d'accès au « minimum garanti » : il faudra désormais que les fonctionnaires aient tous leurs trimestres ou attendent l'âge d'annulation de la décote pour pouvoir bénéficier du minimum garanti.

La CFDT rejette l'alignement, sans compensation sur le traitement indiciaire, du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui appliqué aux salariés du secteur privé à travers le régime général et les régimes complémentaires.

**Cette augmentation amputera leur pouvoir d'achat annuel de 0,27% pendant 10 ans !**

**Le durcissement des conditions d'accès au minimum garanti frappe injustement les fonctionnaires aux carrières les plus modestes et aux niveaux de pension les plus faibles !**

## **Ces mesures sont injustes ou insuffisantes !**

- **85%** de l'effort financier est demandé aux salariés
- La contribution supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital n'est que symbolique.
- Le relèvement brutal de l'âge de la retraite pénalise ceux qui ont commencé à travailler jeunes et ceux et celles (30% des femmes) qui ont eu des carrières discontinues et devront attendre 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Les inégalités qui frappent les poly-pensionnés, les carrières accidentées et les femmes vont se creuser au lieu d'être réduites.
- La pénibilité n'est reconnue qu'au travers de critères individuels et médicaux. Aucune réponse n'est apportée aux salariés exposés à des risques professionnels.

**Vous pouvez consulter l'analyse détaillée CFDT sur notre site [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com)**

## **LA CFDT VEUT UNE AUTRE RÉFORME**

- une réforme juste, c'est-à-dire équitable quant aux efforts qu'elle appelle et permettant de mieux prendre en compte les parcours professionnels en réduisant les inégalités,
- une réforme qui assure la pérennité du système de retraite par répartition,
- une réforme qui permette d'assurer la confiance des salariés, **en particulier des jeunes**, dans leur régime de retraite.

## **IL EST ENCORE TEMPS**

**ENSEMBLE RÉAGISSONS POUR COMBATTRE CETTE RÉFORME INJUSTE**

**Pour peser en faveur d'un autre projet de réforme des retraites**

**La CFDT vous appelle à manifester  
massivement votre mécontentement  
le 24 juin 2010**